
PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

23 MAI 2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

en vue de soutenir le secteur des drones en Région wallonne

déposée par

Mme Defrang-Firket, M. Sampaoli, Mme Simonet,
MM. Dodrimont, Dufrane et Fourny

RÉSUMÉ

L'année 2016 sera l'année du drone en Belgique. Après la publication de l'arrêté royal du 10 avril 2016 relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotés dans l'espace aérien belge, la Wallonie a, elle aussi, une carte à jouer pour favoriser le développement de ce secteur et créer de nouveaux emplois. Les auteurs de la présente proposition de résolution sollicitent donc le Gouvernement wallon pour qu'il mette tout en œuvre pour soutenir les entreprises via le référent numérique de l'AWEx, les salons professionnels, les aides disponibles, des tables technologiques, la formation, des analyses sur les capacités financières des institutions publiques à acquérir des drones et pour s'assurer de la mise en place d'un suivi, par le Fédéral, de l'impact de la législation sur le respect de la vie privée, tout comme sur la sécurité des espaces aériens contrôlés notamment au-dessus des aéroports et des centrales nucléaires.

DÉVELOPPEMENT

Par cette proposition de résolution, les auteurs souhaitent donner un signal positif et de soutien aux acteurs du secteur des drones en plein développement.

L'année 2016 sera l'année du drone en Belgique. En effet, l'arrêté royal du 10 avril 2016 relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotés dans l'espace aérien belge a pour objectif de réglementer l'utilisation professionnelle des drones (activités spécialisées, activités spécialisées à haut risque et écolage) et de baliser leur utilisation privée ou sportive.

La Belgique est ainsi le 20^e pays européen à disposer d'une législation en la matière. Le Parlement de Wallonie souhaite marquer le coup également dans les compétences qui sont les siennes.

Les auteurs rappellent que les drones ne sont pas des jouets. Le risque d'accident est réel si ces engins sont manipulés par des pilotes sans formation adéquate ou sans mesures de précaution particulières. Si le drone s'écrase, il n'en reste rien. Il peut, en outre, occasionner de graves dégâts humains et matériels.

Il est également important de rappeler que le territoire belge est complexe. Il comporte en effet de nombreux espaces aériens contrôlés : aéroports, aérodromes - civils ou militaires -, centrales nucléaires, etc.

Dans ce cadre, l'arrête royal précité vise, tout en se basant sur les exigences de la Commission européenne, à répondre à plusieurs objectifs importants. Tout d'abord les impératifs liés à la sécurité et au respect de la vie privée des citoyens qui doivent bien sûr être garantis. Il convient aussi de répondre aux demandes et besoins des professionnels du secteur, notamment en termes de formation et de développement économique.

Selon l'association américaine de ce secteur – AUVS (Association for Unmanned Vehicle Systems) - le marché des drones générera un chiffre d'affaires de 82 milliards de dollars et créera quelques 100 000 emplois d'ici 2025, rien qu'aux États-Unis.

Par ailleurs, un récent rapport ⁽¹⁾ de la Commission européenne évalue à 150 000 le nombre d'emplois qui pourraient être créés en Europe d'ici 2050 dans le secteur.

Au cours des auditions menées au sein de la Commission de l'économie et de l'innovation du Parlement de Wallonie le 16 février et le 1^{er} mars 2016, les auteurs de la proposition de résolution ont encore mieux pris conscience des réalités du secteur des drones et de la nécessité de ne pas rater le train déjà en marche au niveau mondial. La Wallonie a aussi une carte à jouer en la matière.

Les auditions ont montré que le drone ne doit pas uniquement être considéré comme un produit fini en tant que tel. En effet, les multiples applications qu'il peut proposer et embarquer vont certainement révolutionner de nombreux pans de la société et de l'économie. L'intérêt que représente cet engin est donc transversal et non cloisonné.

Le drone a l'avantage de pouvoir voler sans pilote à bord. Il peut être testé dans un espace réduit, même à l'intérieur. Le développement du produit n'en est donc que plus rapide. Certains drones sont aussi capables de voler dans des circonstances exceptionnelles, quelles que soient les conditions climatiques.

Les applications sont multiples, notamment au niveau des missions de sécurité publique. Il est cité à titre d'exemples l'inspection de sites (éoliennes, lignes à haute tension, centrales nucléaires, conduites de gaz aériennes, voies ferrées, panneaux photovoltaïques, égouts et canalisations, etc.) ou l'optimisation du travail de sécurité et des secours (détection de victimes, surveillance des mouvements de foules, surveillance des zones sinistrées, observation de la circulation routière, lutte contre les incendies, localisation de zones sensibles aux inondations, modélisation des pollutions atmosphériques, etc.).

Les drones peuvent également couvrir bien d'autres domaines d'activités, tant dans le secteur public que privé : cartographie, relevé topographique, thermographie, logistique, recherche agronomique, détection des arbres malades, observation et comptage des animaux, suivi d'événements sportifs et culturels, agriculture (notamment dans le cadre du développement de l'agriculture 4.0), prises de vue pour le cinéma, tourisme et agences immobilières, prises de vue aérienne, reportages pour les chaînes de télévision, diagnostic de l'état des bâtiments ou observation d'environnements marins, etc.

Bien que sensibles au risque de pertes d'emplois, les auteurs de la proposition de résolution sont également, suite aux auditions, conscients du potentiel que pourrait offrir ce secteur en termes de nouveaux débouchés. S'il est bien exploité et soutenu, il peut en créer dans une multitude de domaines : au niveau de la recherche, des applications, du pilotage, de la maintenance et ce, à l'attention de jeunes ou moins jeunes passionnés de nouvelles technologies, de personnes à mobilité réduite, de personnes engagées dans le cadre d'une cellule de reconversion suite à une fermeture d'entreprises, et de personnes sans qualification précise qui pourraient, par exemple, surveiller les terrains de vols des drones.

Il est à noter que la France, dotée d'une législation depuis 2012, manque déjà de pilotes de drones. En Flandre, un garage d'une célèbre marque automobile a proposé à ses mécaniciens de suivre une formation en maintenance de drones pour pallier le manque de travail sur les voitures. Le FOREm, quant à lui, a récemment proposé, à quelques ouvriers d'Arcelor, des formations en pilotage de drones pour maximiser leurs chances de retrouver un emploi dans ce nouveau secteur. Ce sont toutes ces pistes qu'il faut continuer à développer en Wallonie.

En Belgique, 170 entreprises sont déjà actives dans ce domaine. Entre 10 000 et 15 000 drones de loisirs ont été vendus en 2014 en Belgique.

⁽¹⁾ [http://ec.europa.eu/transport/modes/air/doc/com\(2014\)207_fr.pdf](http://ec.europa.eu/transport/modes/air/doc/com(2014)207_fr.pdf)

La Wallonie doit donc profiter des opportunités offertes par ce secteur, sans se laisser distancer par les autres régions et les autres pays.

En Wallonie, une dynamique se met en place. Des initiatives sont prises, notamment via Skywin, et l'IFAPME. Tout comme The Belgian Federation of Unmanned Aircraft System (BeUAS) et DroneValley, qui ont vocation à défendre les utilisateurs professionnels de drones et à les accompagner dans leurs démarches et développements. Il faut être à l'écoute de ces groupements d'entreprises et entretenir, avec eux, des contacts privilégiés.

Les auteurs de cette proposition de résolution se félicitent des nombreux outils mis à la disposition des acteurs économiques par la Région wallonne. Cependant, ces outils sont encore trop peu connus, surtout par les indépendants qui veulent se lancer et par les petites et toute petites PME. La réforme des aides à l'internationalisation, récemment lancée au niveau de l'AWEx, ou encore la volonté de mettre sur pied un guichet unique vont dans le bon sens en termes de lisibilité et de transparence. Il faut poursuivre cette volonté de rationalisation au niveau de tous les départements.

La Wallonie a une carte à jouer. Elle pourra tirer un maximum de plus-value si elle accompagne comme il se doit ceux qui veulent se lancer sur le marché. Elle en a les moyens et doit profiter de toutes les occasions qui se présentent pour faire connaître ses instruments de soutien au développement économique de nos entreprises.

En effet, il faut non seulement stimuler l'esprit d'entreprendre, mais surtout permettre aux entreprises de grandir. Plus une entreprise se développe, plus elle innove et plus elle exporte. La liberté et le goût d'entreprendre sont essentiels au dynamisme de notre économie, tout en respectant la sécurité et la vie privée des citoyens.

Skywin a par ailleurs récemment mené une étude sur le potentiel de cette nouvelle technologie. Suite à celle-ci, en décembre 2015, ce pôle de compétitivité a fait des drones un de ses axes stratégiques prioritaires, plus particulièrement en ce qui concerne les senseurs et l'électronique embarqués placés sur ces machines volantes, ainsi que les applications qui en découlent au niveau de l'utilisateur final. Ce pôle est un des acteurs clés du développement du secteur des drones. Il est en mesure de mener une réelle politique innovante.

Les auteurs de cette proposition de résolution souhaitent aller encore plus loin en Région wallonne. En effet, les mois qui suivront l'entrée en vigueur de l'arrêté royal seront cruciaux tant le secteur est en ébullition ici et ailleurs.

Vu la récente nouvelle législation belge applicable à ce secteur très concurrentiel et en mutation permanente, ils invitent le Gouvernement wallon, notamment via Skywin et la DGO6 du SPW, à être particulièrement attentif aux projets à venir relatifs aux drones, tout en respectant les critères en vigueur.

Les auteurs de cette proposition de résolution suggèrent en outre de mettre en avant le rôle et les compétences du référent numérique de l'AWEx en tant que contact privilégié pour les entreprises du secteur qui souhaitent se développer à l'international. Celui-ci doit

pouvoir être clairement identifié et connu des entreprises pour constituer un relais efficace auprès des services de la Région.

Par ailleurs, doit être renforcée la concertation avec les acteurs du secteur « drone ». Les organes, publics (notamment cabinets ministériels, Universités, DGO6, Skywin, AWEx, FOREm ou IFAPME) et privés (entre autres BeUAS, DroneValley, UWE, UCM ou FEB) doivent être associés à la réflexion et avoir la possibilité de communiquer leurs idées, préoccupations, projets et les entraves qu'ils rencontrent dans le développement de leur activité.

À cet effet, les auteurs conseillent l'organisation de tables rondes, conférences ou colloques surtout durant la première année de l'entrée en vigueur de l'arrêté royal, et, comme annoncé récemment par Skywin, des tables technologiques qui existent d'ailleurs déjà pour d'autres axes stratégiques. Celles-ci seraient axées sur les applications à développer et qui pourraient représenter une réelle plus-value pour la Région.

Les auteurs de cette proposition de résolution souhaitent également que des contacts soient pris avec le Gouvernement de la Communauté française afin d'informer et de sensibiliser les jeunes, via l'école secondaire, sur les débouchés du secteur. En effet, les drones et la mine technologique qu'ils représentent, mais également les multiples applications possibles de ces engins dans de nombreux domaines, pourraient constituer une source d'inspiration pour nos jeunes et donner à certains l'envie de poursuivre une carrière scientifique.

En outre, elle pourrait envisager d'intégrer des modules de formation relatifs aux drones dans différentes filières de l'enseignement supérieur qui sont amenés à exploiter ou aborder ce type d'engins dans le cadre professionnel : en droit avec un focus sur la législation pour les juristes en entreprises ou qui se spécialiseraient dans les accidents de drones, en architecture pour la prise de vue et le suivi des chantiers, en journalisme, audiovisuel ou cinéma, en photographie, en géométrie, en agronomie, en assurances, etc. Cela concerne donc tant la maîtrise de la législation en la matière, que le pilotage des drones, que l'exploitation des données récoltées par ces engins.

Il serait par ailleurs opportun de prendre contact avec la ministre régionale en charge de l'emploi et de la formation pour envisager d'orienter davantage de demandeurs d'emploi vers les formations en pilotage de drones et ce, en collaboration avec les écoles de formation de pilotage reconnues.

Il conviendrait également d'accentuer la politique d'accompagnement du secteur au niveau des démarches à entreprendre via les structures existantes et des aides disponibles pour un développement efficace et rapide. Comme outils qui peuvent être utiles au secteur, les auteurs pensent notamment à la plate-forme Digital Wallonia, l'Agence du Numérique, ou le nouveau fonds d'investissement wallon pour les start-up numériques, baptisé Wing. Cela passe bien sûr aussi par la poursuite de la réforme et de la lisibilité des aides aux entreprises, par des contacts avec les groupements d'entreprises, tels que par exemple BeUAS et Drone Valley, ou encore,

selon les capacités de la Région wallonne, par l'aide dans la recherche d'un terrain approprié aux drones pour les essais, expérimentations, formations, et entraînements.

Donner de la visibilité aux entreprises du secteur est un autre élément essentiel à souligner. Il importe de porter une attention particulière au soutien des entreprises du secteur sous forme d'aide logistique pour leur assurer une présence dans les salons ou autres événements en Belgique ou à l'étranger dédiés aux drones et aux nouvelles technologies, et qui réunissent des professionnels. Autre aspect à ne pas négliger : il s'agit de veiller, dans la mesure du possible, à la présence de la Région wallonne, elle-même, dans ce type de manifestations destinées aux entreprises.

La Région wallonne, dans le cadre de ses compétences et activités, doit aussi montrer l'exemple en utilisant, elle-même, des drones et leurs multiples applications.

Pourquoi ne pas analyser les capacités financières des institutions publiques à acquérir des drones? Pourquoi ne pas évaluer le potentiel et la plus-value d'un tel usage pour la population, tout comme pour les différents départements et services publics: en tourisme, surveillance d'ouvrages d'art, de forêts, couverture d'événements et de manifestations publiques, en sécurité routière, pollution des sols, etc.?

Enfin, les auteurs de la présente proposition de résolution souhaitent que le Gouvernement fédéral assure un suivi de l'impact de l'entrée en vigueur de la législation sur le respect de la vie privée et qu'il veille, le cas échéant, à adapter la législation en fonction.

Avec cette proposition de résolution, la Wallonie vise à être en ordre de marche pour prendre une place de choix dans ce marché. Elle en retirera ainsi un maximum de bénéfices au profit de tous les Wallons.

PROPOSITION DE RÉOLUTION

en vue de soutenir le secteur des drones en Région wallonne

Le Parlement de Wallonie,

- A. Vu la loi du 27 juin 1937 portant révision de la loi du 16 novembre 1919 relative à la réglementation de la navigation aérienne et vu l'arrêté royal du 15 mars 1954 réglant la navigation aérienne;
- B. Vu l'arrêté royal du 10 avril 2016 relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotes dans l'espace aérien belge, qui a pour objectif de réglementer l'utilisation professionnelle des drones (activités spécialisées, activités spécialisées à haut risque et écolage) et de baliser leur utilisation privée ou sportive;
- C. Considérant que cet arrêté royal tient compte de l'avis circonstancié donné par la commission européenne sur l'avant-projet d'arrêté, sachant que celle-ci devrait présenter un Règlement entre 2017 et 2020;
- D. Considérant le risque que représentent les drones à l'égard des espaces aériens contrôlés que comporte la Région wallonne, notamment autour des aéroports et centrales nucléaires;
- E. Considérant l'avis du Conseil des Ministres du Gouvernement wallon du 2 juillet 2015 sur le projet d'arrêté royal relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotes dans l'espace aérien belge, et la décision selon laquelle « [...] la Région attire l'attention sur le fait que le projet pose des questions en termes de développement économique et en termes de formation. Sans préjudice des questions de sécurité aérienne, le drone civil présente des potentialités intéressantes en termes de développement économique et d'innovation technologique et qu'à ce titre, cette filière peut trouver à s'inscrire dans différentes stratégies du Gouvernement »;
- F. Considérant que cette nouvelle législation relative aux drones devrait contribuer au développement de l'activité économique, dans ce secteur très concurrentiel et en mutation permanente, comme cela a été constaté dans d'autres pays qui disposent déjà d'une disposition légale en la matière, tout en veillant aux dimensions de sécurité et de protection de la vie privée qu'induisent ces appareils;
- G. Considérant l'intégration des drones par Skywin dans ses axes prioritaires stratégiques en décembre 2015 suite à l'étude que ce pôle de compétitivité a mené au sujet du potentiel de ces engins;
- H. Considérant les avancées en matière de lisibilité et de rationalisation des aides à disposition des entreprises, et notamment la réforme des aides à l'internationalisation des entreprises mise en œuvre au niveau de l'AWEx en vigueur depuis janvier 2016;
- I. Considérant les auditions menées en commission de l'économie et de l'innovation les 16 février et 1^{er} mars 2016;
- J. Considérant que le drone ne doit pas être vu uniquement comme un objet final, mais comme un outil auquel on peut associer toute une série d'appareils et d'éléments électroniques différents qui feront évoluer le secteur significativement;
- K. Considérant que la mine technologique et les multiples applications possibles de ces engins dans de nombreux domaines, pourraient constituer une source d'inspiration pour les jeunes et donner à certains l'envie de poursuivre une carrière scientifique;
- L. Considérant que, pour en retirer un maximum d'opportunités, il est nécessaire d'accentuer en Wallonie une dynamique positive, proactive et transversale, qui veille à la promotion des drones à travers les différents secteurs de l'économie;
- M. Considérant le rôle rempli par les groupements d'entreprises du secteur, tels que par exemples, BeUAS et DroneValley.
- N. Considérant qu'une large coopération entre groupements d'entreprises, grandes entreprises, PME, instituts de recherche, universités et la Région wallonne est importante pour développer les réseaux locaux d'expertises des systèmes des drones;
- O. Considérant que Skywin, l'AWEx, le FOREm, l'IFAPME et la DGO6 du SPW sont les acteurs principaux de la Région wallonne compétents pour contribuer de manière concrète au développement du secteur;
- P. Considérant que le développement du secteur des drones est susceptible d'augmenter le potentiel de la Région wallonne en termes d'emplois et d'exportations;
- Q. Considérant que cette filière prometteuse pourrait générer 150 000 emplois en Europe d'ici 2050 d'après l'Association européenne de l'industrie aéronautique (ASD).

Demande au Gouvernement wallon,

1. d'être particulièrement attentif, tout en respectant les critères en vigueur, aux projets relatifs aux drones via le pôle de compétitivité Skywin et la Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche (DGO6) du Service public de Wallonie;
2. de mettre en avant le rôle et les compétences du référent numérique de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx) en tant que contact privilégié pour les entreprises du secteur qui souhaitent se développer à l'international;
3. particulièrement durant la première année qui suit l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 10 avril 2016 relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotes dans l'espace aérien belge, d'inciter à l'organisation :
 - de tables technologiques « drones » avec une attention particulière sur les applications qui pourraient être développées et représenter une réelle plus-value pour les concitoyens et la Région wallonne;

- de rencontres (sous forme de tables rondes, colloques et conférences, etc.) permettant aux représentants tant des pouvoirs publics concernés (départements fédéraux et régionaux), qu'aux institutions (Universités, Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche (DGO6) du Service public de Wallonie (SPW), de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEx), du pôle de compétitivité Skywin, de l'Institut wallon de Formation en alternance et des Indépendants et Petites et Moyennes entreprises (IFAPME), du Service public wallon de l'emploi et de la formation (FOREm) et aux groupements d'entreprises du secteur (The Federation of Unmanned Aircraft System (BeUAS), DroneValley, la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), l'Union wallonne des entreprises (UWE), l'Union des Classes moyennes (UCM) ...), une réelle concertation entre tous les acteurs du secteur et donnant à chacun l'occasion de faire part de ses attentes en termes de développement du secteur du point de vue économique, de l'innovation et de la formation;
4. de sensibiliser les membres du Gouvernement de la Communauté française à la nécessité :
 - d'informer les jeunes, via l'école secondaire, aux débouchés du secteur;
 - d'envisager d'intégrer des modules de formation relatifs aux drones dans les différentes filières de l'enseignement supérieur en lien avec ces engins (droit, architecture, journalisme, cinéma, audiovisuel, photographie, géométrie, agronomie, assurances, etc.). Ces formations porteraient sur la parfaite maîtrise de la législation en la matière, le pilotage des drones ou l'exploitation des données récoltées par ceux-ci;
 5. d'envisager l'orientation, via le Service public wallon de l'emploi et de la formation (FOREm), de davantage de demandeurs d'emploi vers les formations en pilotage de drones et ce, en collaboration avec les écoles de formation de pilotage reconnues;
 6. d'accentuer la politique d'accompagnement et de visibilité du secteur, dans la mesure du possible, par une présence de la Région wallonne dans les salons ou autres événements en Belgique ou à l'étranger dédiés aux professionnels du secteur; par une aide logistique aux professionnels du secteur dans ce type d'événements, en fonction des capacités de la Région wallonne; au niveau des démarches à entreprendre via les structures existantes et des aides disponibles afin de lui permettre de se développer au mieux et le plus rapidement possible, notamment via la plate-forme Digital Wallonia, l'Agence du Numérique et le nouveau fonds d'investissements wallon pour les start-up numériques baptisé Wing; par la poursuite de la réforme et de la lisibilité des aides aux entreprises; et via une aide, sur demande, dans la recherche d'un terrain « drones » destinés aux essais, aux expérimentations, à la formation et aux entraînements;
 7. d'analyser les capacités financières des institutions publiques à acquérir des drones et à évaluer les opportunités et la rentabilité d'un tel usage dans le cadre des services rendus à la population;
 8. de s'assurer auprès du Gouvernement fédéral qu'il fera un suivi de l'impact de l'entrée en vigueur de la législation sur la sécurité des espaces aériens contrôlés, notamment autour des aéroports et des centrales nucléaires, tout comme sur le respect de la vie privée et qu'il veillera, le cas échéant, à adapter la législation en fonction.

V. DEFRANG-FIRKET

V. SAMPAOLI

M.-D. SIMONET

P. DODRIMONT

A. DUFRANE

D. FOURNY